

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021 19 HEURES

Le mercredi 26 mai 2021 à 19 h, régulièrement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni au grand foyer, sous la présidence de Monsieur Michel DEBOUVERIE, Maire de COMBAS.

Présents : Michel DEBOUVERIE, Alain ZARAGOZA, Olivier BRISSAC, Christian YARD, Stéphanie SAINT JOURS, Annie SANCHEZ, Julia RUBIN, Séverine CARDINALE, Gérard VERDIER, Nicolas MOLIERE, Florence PELLECUER, Carole QUERELLE, Sylvain MOFFRONT, Lionel VERRUN.

Absents excusés : Caroline ORSELLY,
Procurations :

Alain ZARAGOZA est nommé secrétaire de séance.

En entrée de séance Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour : proposition d'achat de la cave de Combas. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 28 avril 2021 qui est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits votés au chapitre 20 2031 et au chapitre 041 10251, sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer des virements et ouvertures de crédits suivants :

Diminution sur les crédits alloués au chap. : 041 2111 terrain nu	- 50 000
Augmentation sur crédits alloués au chap. : 041 10251 don et legs	+50 000
Diminution sur les crédits alloués au chap. : 21 2128 autres agencements	- 15 000
Augmentation sur crédits alloués au chap. : 20 2031 frais études	+ 15 000

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces virements de crédit.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'ADHESION LA L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DU GARD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention d'adhésion à l'agence technique départementale du Gard. Le montant pour la commune de cette adhésion est de 0,50€ par habitant soit 646 habitants montant de la cotisation 323.00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5511-1 prévoyant la création d'un établissement public dénommé agence départementale,

Vu le rapport de Monsieur le Maire relatif à la convention d'adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementale du Gard,

Considérant l'intérêt de la Commune à disposer d'un service d'assistance technique, juridique et financière, Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

Article 1 : approuve les statuts de l'agence technique départementale du Gard.

Article 2 : approuve le renouvellement de la convention d'adhésion de la commune à l'agence technique départementale du Gard ;

Article 3 : autorise Monsieur le Maire de Combas à signer la convention précitée et ses annexes et à représenter la commune au sein des organes délibérants de l'agence.

MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA COUR DES ANCIENNES ECOLES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de maîtrise d'œuvre de l'Agence AMPHOUX concernant l'aménagement de la cour des anciennes écoles. Ce dossier de présentation étant trop peu

détaillé en relation avec les discussions précédentes. Le Conseil municipal décide de demander des renseignements supplémentaires et de programmer une réunion en présence de M. AMPHOUX. Une décision sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal.

PROPOSTION D'ACHAT DE LA CAVE DE COMBAS

Suite au conseil municipal du 28 avril, le projet de la vente de la cave de Combas s'accélère. Il convient de se positionner sur l'intention d'achat car la Commune de COMBAS n'a pas l'intention d'accepter une mise en vente des parcelles D1271 + 1272 + 100 (+D1144+1384 non constructibles) qui puisse entraîner l'implantation d'un lotissement de 11 maisons sans personnalité, sans trottoirs, sans espaces verts, sans stationnements individuels..., ceci en entrée du village.

Le Conseil Municipal est attaché à se donner du temps pour essayer de trouver une solution de non démolition du bâtiment principal de la cave considéré comme un des éléments importants du patrimoine historique de la Commune.

Après débats le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présent sauf Lionel VERRUN sorti pour ne pas prendre part au vote :

- Déclare se porter acquéreur de l'ensemble des parcelles sus-indiquées pour un montant total de 240 000€ (deux cent quarante mille euros). Ce montant tient compte des surcoûts potentiellement engendrés par une démolition intérieure partielle et une rénovation du bâtiment principal pour une ou plusieurs nouvelles vocations à trouver. Il est ferme et payable à la signature de l'acte de vente. Une ouverture est faite pour laisser à disposition les installations sur un délai à convenir.

QUESTIONS DIVERSES

Jeunes :

Julia GERARDIN propose de créer une commission « jeunesse » auprès des adolescents de la commune afin qu'ils puissent participer à la vie municipale. Une réunion sera à programmer pour la rentrée de septembre 2021.

Commission petite enfance et enfance jeunesse :

Mme Carole QUERELLE remplace Mme Caroline ORSELLY à la commission petite enfance auprès de la CCPS et de la Commune.

Mme Florence PELLECUER remplace Mme Caroline ORSELLY à la commission enfance jeunesse auprès de la CCPS et de la Commune.

Vitesse Chemin de la Condamine

Suite à plusieurs plaintes sur la vitesse excessive des véhicules chemin de la condamne et chemin de la Source de Cannac, une réflexion sur comment réduire cette vitesse doit être engagée. A commencer par un article expliquant plus complètement le fonctionnement « chaussidou » et la limitation à 30 km/h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30